

A2G

Société par actions simplifiée
au capital de 25 900 euros
Siège social : 265 avenue Mario Bénard,
83400 HYERES
500 225 396 RCS TOULON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2023

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation du Groupe, dont notre société est la société mère consolidante, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

I – PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DE SES RESULTATS

1. Activité et résultats de la Société au cours de l'exercice écoulé

Nous vous rappelons que le Groupe A2G est composé des sociétés suivantes :

- A2G, société mère consolidante,
- HYERDIS,
- ESPACE PASSERON,
- LES VIGNES DE BEAUMONT ;
- SCI SAINT MARTIN, laquelle a clôturé son exercice le 31 décembre 2022 ;
- SCEA ROCGUINE, laquelle a clôturé son exercice le 31 décembre 2022.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élève à 109.553.931 euros contre 101.277.065 euros.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 452.012 euros contre 352.701 euros pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation ressortent donc à 110.005.942 euros contre 101.629.766 euros pour l'exercice précédent.

Les charges de personnel s'élèvent à 9.088.668 euros contre 8.841.327 euros pour l'exercice précédent étant précisé que l'effectif moyen du Groupe ressort, comme pour l'exercice précédent, à 240 personnes pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Les charges d'exploitation, également en hausse, ressortent à 102.868.261 euros contre 93.758.235 euros pour l'exercice précédent

Le résultat d'exploitation consolidé s'établit donc, après dotation aux amortissements des écarts d'acquisition, à 6.332.555 euros contre 7.066.406 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier du Groupe est déficitaire à hauteur de 373.759 euros contre un résultat financier déficitaire de 328.751 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat courant des entreprises intégrées ressort à 5.958.797 euros contre 6.737.655 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte notamment d'un résultat exceptionnel de 85.364 euros contre un résultat exceptionnel de 578.474 euros pour l'exercice précédent et d'un impôt sur les bénéfices, hors impôts différés, de 1.771.446 euros, le résultat net du Groupe se traduit par un bénéfice de 4.319.964 euros contre un bénéfice de 5.068.608 euros pour l'exercice précédent, étant précisé que :

- Le résultat net part du Groupe s'élève 4.319.950 euros,
- Le résultat net quote-part des minoritaires s'élève à un résultat 314 euros.

2. Evolution récente et perspectives d'avenir

Le Groupe entend poursuivre son développement commercial dans le domaine de la grande distribution et également dans le domaine viticole.

II. INFORMATIONS LEGALES

Comme les dispositions légales nous en font obligation, nous vous donnons ci-après un certain nombre d'informations :

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes consolidés au 30 septembre 2022 du Groupe A2G sont établis conformément aux normes comptables françaises et selon la méthode de l'intégration globale.

La présentation des comptes consolidés et les méthodes d'évaluation n'ont pas subi de modification.

PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Notre activité se poursuit favorablement. Nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, lequel a été marqué une nouvelle fois, par la performance significative de l'activité de la société HYERDIS.

ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET LE SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Dans la continuité de l'exercice précédent, le groupe consolidé dispose d'une capacité d'autofinancement positive au cours de l'exercice écoulé.

INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe n'utilise aucun instrument financier.

III - PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Après lecture du présent rapport et du rapport des commissaires aux comptes, nous allons soumettre à votre approbation les comptes consolidés de l'exercice tels qu'ils vous ont été présentés.

Le Président

DocuSigned by:

231B90E4B02F4F3...

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 5D3F1DEA9E444012A062CDDA39843B89
 Objet: A2G - Rapport sur les comptes consolidés.pdf
 Enveloppe source:
 Nombre de pages du document: 3
 Nombre de pages du certificat: 1
 Signature dirigée: Activé
 Horodatage de l'enveloppe: Activé
 Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

État: Complétée

Émetteur de l'enveloppe:
 LISTEN AVOCATS
 URBAN QUARTZ
 22 rue de l'Alma
 RENNES, 35 35000
 slavat@listen-avocats.fr
 Adresse IP: 82.127.10.7

Suivi du dossier

État: Original
 30/03/2023 12:07:40

Titulaire: LISTEN AVOCATS
 slavat@listen-avocats.fr

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire

GUINARD Gaëtan
 gaetan.guinard@lecasud.leclerc
 Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature

DocuSigned by:

 231B90E4B02F4F3...

Horodatage

Envoyée: 30/03/2023 12:40:48
 Consultée: 30/03/2023 17:11:38
 Signée: 30/03/2023 17:11:56

Sélection d'une signature : Style présélectionné
 En utilisant l'adresse IP: 92.184.112.4
 Signé à l'aide d'un périphérique mobile

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
 Non offert par DocuSign

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage****Événements de livraison à l'éditeur****État****Horodatage****Événements de livraison à l'agent****État****Horodatage****Événements de livraison intermédiaire État****Horodatage****Événements de livraison certifiée****État****Horodatage****Événements de copie carbone****État****Horodatage****Événements de témoins****Signature****Horodatage****Événements notariaux****Signature****Horodatage****Récapitulatif des événements de l'enveloppe****État****Horodatages**

Enveloppe envoyée
 Livraison certifiée
 Signature complétée
 Complétée

Haché/crypté
 Sécurité vérifiée
 Sécurité vérifiée
 Sécurité vérifiée

30/03/2023 12:40:48
 30/03/2023 17:11:38
 30/03/2023 17:11:56
 30/03/2023 17:11:56

Événements de paiement**État****Horodatages**

A2G

Société par actions simplifiée au capital de 25 900 euros
Siège social : 265 avenue Mario Bénard,
83400 HYERES
500 225 396 RCS TOULON

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2023**

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 5.209.362 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 5.209.362 euros

Affectation :

- A titre de dividende aux associés, à hauteur de715.000 euros
Soit un dividende de 102,14 euros (valeur arrondie) par action
- En totalité au compte "autres réserves" pour le solde, soit4.494.362 euros
qui s'élève ainsi à 21.516.047 euros

Total affecté : 5.209.362 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 21.545.648 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que :

- Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions de l'article 200 A, 1-A-1° du Code Général des Impôts, les dividendes seront assujettis, pour les personnes physiques, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, lequel est non libératoire et sera payé par la Société au plus tard le 15 du mois suivant le paiement de la distribution ;
- Les contributions et prélèvements sociaux dus au titre de cette distribution font l'objet d'un paiement à la source en application des dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale. Le paiement à la source sera versé par la Société concomitamment au paiement du PFU de 12,8% décrit ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Dates / Exercices	Dividende distribué	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
Ex clos 30/09/2019	---	---	---
DCU 15/10/2019	1.200.000 €	1.198.114,2 €	1.885,73 €
Ex clos 30/09/2020	---	---	---
DCU 27/12/2021	3.000.000 €	2.296.142,86 €	3.857,13 €
Ex clos 30/09/2021	---	---	---

- ADOPTION -

Cette affectation a été adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 mars 2023.

Certifiée conforme
Le Président

DocuSigned by:

 231B90E4B02F4F3...

Signé par :

 525432F2916C462...

Bilan consolidé

BILAN ACTIF	30.09.2022	30.09.2021
	Net	Net
Ecart d'acquisition	0	0
Immobilisations incorporelles	20 359 836	20 360 897
Immobilisations corporelles	27 367 698	24 487 060
Immobilisations financières	4 122 222	8 452 545
Titres mis en équivalence	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	51 849 756	53 300 502
Stocks et en-cours	5 557 445	5 151 294
Clients et cptes rattachés	100 396	35 790
Autres créances et cptes de régul (1)	2 850 604	2 294 599
Valeurs mobilières placement	1 000 000	3 313 044
Disponibilités	7 494 284	8 100 719
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	17 002 729	18 895 446
TOTAL ACTIF	68 852 486	72 195 948

BILAN PASSIF	Exercice 30.09.2022	Exercice 30.09.2021
Capital	25 900	25 900
Réserves consolidées	16 923 489	14 854 885
Résultat consolidé	4 327 678	5 068 608
Pertes minoritaires revenant au groupe	-8 028	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE	21 269 038	19 949 393
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	2 568	2 491
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	498 469	638 597
Emprunts et dettes financières	34 570 743	39 023 277
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 037 096	6 981 523
Autres dettes et comptes de régularisation (2)	5 474 571	5 600 667
TOTAL DETTES	47 082 410	51 605 467
TOTAL PASSIF	68 852 486	72 195 948
(1) Dont Impôts différés Actif :	201 997	154 747
(2) Dont Impôts différés Passif :		

Signé par : **Compte de résultat consolidé**

 525432F2916C462...

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Exercice 30.09.2022	Exercice 30.09.2021
Chiffre d'affaires	109 553 931	101 277 065
Autres produits d'exploitation	452 011	352 701
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	110 005 942	101 629 766
Achats consommés	85 630 625	77 005 141
Charges de personnel	10 315 958	9 485 603
Autres charges d'exploitation	4 313 917	4 553 856
Impôts et taxes	1 307 198	1 264 178
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	1 300 563	1 449 457
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	102 868 261	93 758 235
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	7 137 680	7 871 531
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	805 125	805 125
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	6 332 555	7 066 406
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 332 555	7 066 406
Charges et produits financiers	-373 759	-328 751
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	5 958 797	6 737 655
Charges et produits exceptionnels	85 364	578 474
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	6 044 160	7 316 129
Impôts différés	-47 250	70 825
Impôts sur les résultats	1 771 446	2 176 363
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	4 319 964	5 068 941
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
Dot/Reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	4 319 964	5 068 941
Intérêts minoritaires	314	333
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	4 319 650	5 068 608
RESULTAT PAR ACTION GROUPE (1)	617	724

A2G

Société par Actions Simplifiée
au capital de 37 000 €
265, avenue Mario BENARD
83400 HYERES
R.C.S. TOULON 500 225 396

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 30/09/2022

S.A.S. A2G

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés
Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'assemblée générale de la société A2G,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société A2G relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.



S.A.S. A2G

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés
Exercice clos le 30 septembre 2022

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Président.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.



S.A.S. A2G

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés
Exercice clos le 30 septembre 2022



Fait à Saint-Herblain, le 14 mars 2023,

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes

Représenté par Mars SOUCARRE

Pour la société CCA
Commissaire aux comptes

Représenté par Claude LAVANCHY



Thomas BASTHISTE
Commissaire aux Comptes



Annexe : Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



GROUPE A2G

Avenue Mario BENARD

83400 HYERES

COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2022

Le 1 Mars 2023



SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDES

I - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES	3
II - ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES	6
1. FAITS CARACTERISTIQUES.....	7
2. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	8
3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION.....	12
4. EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	16
5. NOTES RELATIVES A LA FISCALITE DIFFEREE.....	20
6. INFORMATIONS DIVERSES	22
7. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	23



I - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES



Bilan consolidé

BILAN ACTIF	30.09.2022	30.09.2021
	Net	Net
Ecart d'acquisition	0	0
Immobilisations incorporelles	20 359 836	20 360 897
Immobilisations corporelles	27 367 698	24 487 060
Immobilisations financières	4 122 222	8 452 545
Titres mis en équivalence	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	51 849 756	53 300 502
Stocks et en-cours	5 557 445	5 151 294
Clients et cptes rattachés	100 396	35 790
Autres créances et cptes de régul (1)	2 850 604	2 294 599
Valeurs mobilières placement	1 000 000	3 313 044
Disponibilités	7 494 284	8 100 719
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	17 002 729	18 895 446
TOTAL ACTIF	68 852 486	72 195 948

BILAN PASSIF	Exercice 30.09.2022	Exercice 30.09.2021
Capital	25 900	25 900
Réserves consolidées	16 923 489	14 854 885
Résultat consolidé	4 327 678	5 068 608
Pertes minoritaires revenant au groupe	-8 028	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE	21 269 038	19 949 393
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	2 568	2 491
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	498 469	638 597
Emprunts et dettes financières	34 570 743	39 023 277
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 037 096	6 981 523
Autres dettes et comptes de régularisation (2)	5 474 571	5 600 667
TOTAL DETTES	47 082 410	51 605 467
TOTAL PASSIF	68 852 486	72 195 948
(1) Dont Impôts différés Actif :	201 997	154 747
(2) Dont Impôts différés Passif :		



Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Exercice 30.09.2022	Exercice 30.09.2021
Chiffre d'affaires	109 553 931	101 277 065
Autres produits d'exploitation	452 011	352 701
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	110 005 942	101 629 766
Achats consommés	85 630 625	77 005 141
Charges de personnel	10 315 958	9 485 603
Autres charges d'exploitation	4 313 917	4 553 856
Impôts et taxes	1 307 198	1 264 178
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	1 300 563	1 449 457
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	102 868 261	93 758 235
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	7 137 680	7 871 531
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	805 125	805 125
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	6 332 555	7 066 406
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 332 555	7 066 406
Charges et produits financiers	-373 759	-328 751
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	5 958 797	6 737 655
Charges et produits exceptionnels	85 364	578 474
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	6 044 160	7 316 129
Impôts différés	-47 250	70 825
Impôts sur les résultats	1 771 446	2 176 363
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	4 319 964	5 068 941
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
Dot/Reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	4 319 964	5 068 941
Intérêts minoritaires	314	333
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	4 319 650	5 068 608
RESULTAT PAR ACTION GROUPE (1)	617	724



II - ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES



ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

*Annexe établie en conformité avec la loi du 3 janvier 1985,
le décret d'application du 17 février 1986
et le règlement ANC N°2020-01.*

1. FAITS CARACTERISTIQUES

1. Prise de participation de l'exercice précédent :

Le groupe A2G a souscrit au capital de deux nouvelles filiales fin 2020 afin de faire l'acquisition d'un domaine agricole dans le Var.

- La SCEA ROCGUINE a fait l'acquisition du domaine pour un prix de 2 970 K€ majoré des frais d'acquisition.
- La SCEA a conclu avec la SAS les VIGNES de BEUAMONT qui va exploiter le domaine un bail à fermage.

Ces deux sociétés ont été incluses dans le périmètre de consolidation sur cet exercice.



2. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

2.1 Périmètre de consolidation

SOCIETES	SIEGE SOCIAL & N° SIRET	PAYS	N° SIRET
SAS A2G	Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	500 225 396 00018
SAS HYERDIS	Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	347 458 085 00060
SAS ESPACE PASSERON	Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	532 582 814 00010
SCI ST MARTIN	265 Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	813 226 016 00018
SCEA ROCGUINE	265 Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	891 942831 00019
SAS VIGNES DE BEAUMONT	265 Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	892 417 395 00019

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ont été consolidées.

La SAS A2G a pris le contrôle de ses filiales :

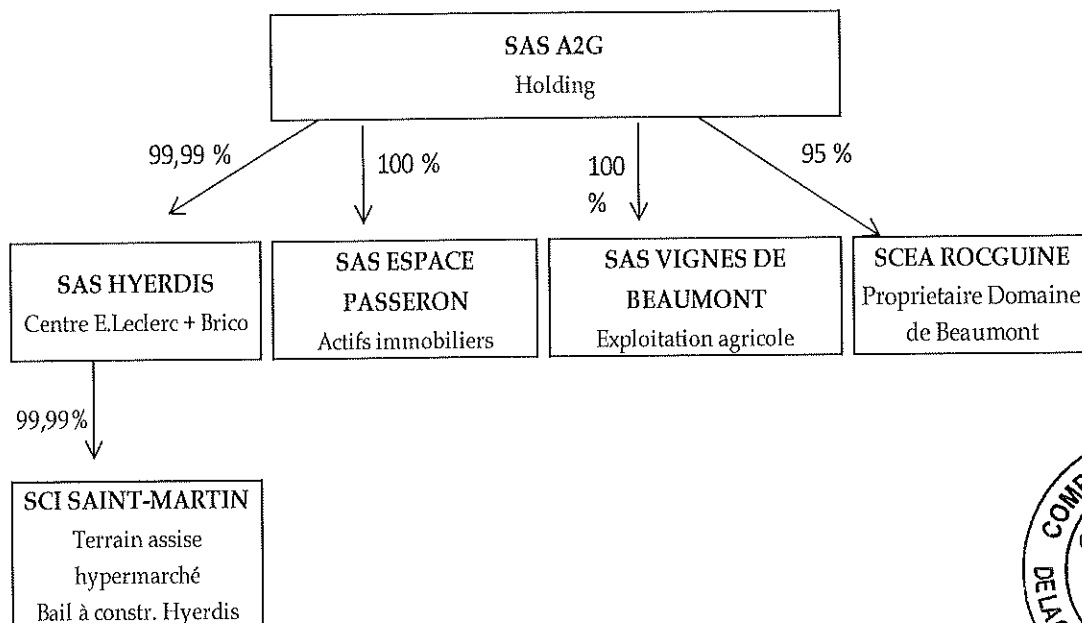
- Par acquisition de 99.99% des actions de la SAS HYERDIS le 15 octobre 2015, et indirectement de la filiale à 95% de HYERDIS, la SARL OLDIS ;
- Par souscription au capital de la SCI SAINT MARTIN, constituée en octobre 2015 ;
- Par souscription au capital de la SAS ESPACE PASSERON en 2011, à sa création ;
- Par souscription au capital à hauteur de 100 % de la SAS VIGNES DE BEAUMONT en 2020, à sa création ;
- Par souscription au capital à hauteur de 95 % de la SCEA ROCGUINE en 2020, à sa création ;

Evénements caractéristiques des exercices précédents :

- Le 17 janvier 2019, la société HYERDIS a acquis les 20 parts sociales de la société OLDIS, lui permettant de détenir désormais 100% du capital de la SARL OLDIS. La société OLDIS a arrêté son activité le 30/06/2020.
- La société OLDIS a été absorbée par la société HYERDIS dans le cadre d'une fusion avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2020. S'agissant d'une opération de restructuration interne, celle-ci est sans impact sur les comptes consolidés.



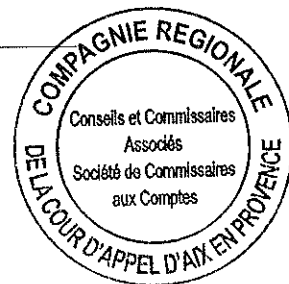
2.2 Organigramme du groupe



2.3 Détentions et méthode de consolidation retenues

Sociétés	% d'int. Groupe	% de contrôle	Date de clôture & durée exercice	Date de clôture N-1	Méthode de consolidation
SAS A2G	Société mère	Société mère	30.09.2022 (12 mois)	30.09.2021 (12 mois)	Société consolidante
SAS HYERDIS	99.9944%	99.9944%	30.09.2022 (12 mois)	30.09.2021 (12 mois)	Intégration globale
SAS ESPACE PASSERON	100%	100%	30.09.2022 (12 mois)	30.09.2021 (12 mois)	Intégration globale
SCI ST MARTIN	99.98%	99.99%	Sit .30.09.2022 (12 mois)	Sit .30.09.2021 (12 mois)	Intégration globale
SCEA ROCGUINE	95%	95%	Sit .30.09.2022 (12 mois)	Sit .30.09.2021 (10 mois)	Intégration globale
SAS VIGNES DE BEAUMONT	100%	100%	30.09.2022 (12 mois)	30.09.2021 (10 mois)	Intégration globale

Toutes les sociétés sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Pour les besoins des comptes consolidés, il a été établi une situation comptable de la SCI SAINT MARTIN ainsi que de la SCEA ROCGUINE (clôture 31/12) au 30 septembre 2021 et au 30 septembre 2022.



2.4 Traitement des prises de contrôle

Coût d'acquisition et écart de première consolidation

La société A2G a pris le contrôle de la SAS HYERDIS le 15 octobre 2015 en acquérant 100% de son capital au prix de 43 422 266€.

L'analyse des justes valeurs a été faite sur la base des comptes au 30/09/2015 qui ont été utilisés pour la détermination du prix définitif.

L'écart de première consolidation constaté a été ventilé :

- En un écart d'évaluation sur le fonds commercial, non amortissable, portant la valeur de cet élément incorporel à 20 300 000€ soit environ 3 mois de CA HT hors carburant.
- En un écart d'évaluation sur les constructions de l'hypermarché (faisant l'objet d'un bail à construction) pour un montant de 12 076 000 € et amorti sur une durée de 15 ans, portant la juste valeur des constructions à 25 000 000 € à la date de l'acquisition.

Fonds commercial

Le fonds commercial d'une entreprise du secteur de la grande distribution est identifié par l'autorisation d'exploiter une surface commerciale sur un lieu géographique précis et est en cela assez proche d'un véritable droit au bail.

Pour cette raison, il a été choisi d'inscrire la survaleur des éléments incorporels sur la ligne « Fonds commercial ».

Le fonds commercial, étant considéré comme à durée de vie illimitée, ne fait pas l'objet d'amortissement.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel qui nous indique que la valeur du fonds commercial est au moins égale à la valeur comptable figurant à l'actif du bilan. A ce titre, nous ne constatons aucune dépréciation sur le fonds commercial.

Fiscalité différée

L'analyse des écarts de première consolidation du fonds commercial et du terrain montre que le prix des titres n'intègre pas de fiscalité différée. Par ailleurs, l'Association des centres distributeurs E.Leclerc « l'ACDLEC » a réaffirmé la règle selon laquelle la société d'exploitation est propriétaire des actifs immobiliers et du fonds commercial.

Les éléments de l'écart initial de consolidation identifiés n'ont à priori pas vocation à être revendus séparément et demeurent intrinsèquement liés à la poursuite de l'activité de la société. Pour ces raisons, et en rappelant que la constatation d'un passif différé aurait conduit à créer artificiellement un écart d'acquisition non identifié, il n'a pas été comptabilisé de fiscalité différée au passif.

En conséquence, il convient de rappeler que la cession des éléments d'actifs ci-après conduirait, le cas échéant, à calculer un impôt sur les sociétés sur la totalité du prix de vente sans déduire de valeur nette comptable figurant dans les comptes consolidés pour les montants suivants :

	Ecart d'évaluation	IS à 25 %
- Fonds commercial	18 351 000	4 587 750
- Constructions	12 077 000	3 019 250
- Amortissements	- 5 635 875	-1 408 969
	24 792 125	6 198 031



3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Le bilan et le compte de résultat ont été établis conformément au règlement ANC N°2020-01. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

3.1 Méthodes de consolidation

- Toutes les sociétés du groupe ont été consolidées par intégration globale.
- La date retenue pour l'établissement des comptes consolidés est la date de clôture de la société mère à savoir le 30 septembre 2022.
- Prise en compte de la fiscalité différée :
La méthode retenue est la méthode du report variable.
Les impositions différées ont été prises en compte dans les cas suivants :
 - Existence de décalages temporaires issus des comptes individuels ou induits par les retraitements de consolidation.
 - Existence de déficits fiscaux reportables.

3.2 Retraitements effectués sur les comptes individuels

A - Retraitements d'homogénéité

Afin d'assurer la comparabilité des comptes individuels et de donner une image fidèle du groupe, des retraitements visant à homogénéiser les méthodes comptables des filiales avec celles du groupe doivent être opérés en consolidation. Les sociétés consolidées appliquent des méthodes comparables et n'ont pas été retraitées.

B - Constatation de la fiscalité différée

Il a été constaté des soldes d'impôts différés en présence de décalages temporaires dans les comptes sociaux ou de retraitements des comptes consolidés.

C - Annulation des opérations réciproques

Conformément aux règles applicables aux comptes consolidés, les opérations réciproques ont été neutralisées. Sont concernés les produits et charges ainsi que les dette inter-sociétés.

D - Crédit-bail et locations longue durée

Les opérations de crédit-bail et de location longue durée n'ont pas fait l'objet de retraitements dans les comptes des sociétés concernées dès lors qu'ils présentaient un impact non significatif dans les comptes consolidés.



E – Autres opérations

Le Règlement ANC 2020-01 dispose en son article 111-6 que « Si la date de clôture de l'exercice d'entreprises comprises dans la consolidation n'est pas antérieure de plus de trois mois à la date de clôture de l'exercice de consolidation, il n'est pas nécessaire d'établir ces comptes intermédiaires, à condition de prendre en compte les opérations significatives survenues entre les deux dates. »

Ainsi les comptes intermédiaires de la société SAINT MARTIN et ROCGUINE qui clôturent le 31 décembre ont été établis en date du 30 septembre afin de pouvoir les intégrer aux comptes consolidés.

F – Frais d'acquisition d'immobilisations corporelles

Les frais d'acquisition des immobilisations corporelles sont immobilisés avec l'actif auxquels ils se rattachent.

G – Retraitements des subventions d'équipement

Le groupe a opté pour le reclassement des subventions d'équipement en produits constatés d'avance en conformité avec les recommandations de l'A.M.F.

3.3 Méthodes d'évaluation

Les méthodes d'évaluation retenues sont les mêmes que celles des comptes sociaux des sociétés concernées.

Immobilisations incorporelles

Les éléments incorporels du fonds de commerce et des Droits d'exploitation d'une grande surface, en ce compris les droits au bail, sont inscrits au poste "Fonds commercial". Ils ne font pas l'objet d'amortissement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée allant de 1 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition tel qu'il résulte des comptes sociaux. Les écarts d'évaluation viennent majorer le cas échéant la valeur brute des immobilisations concernées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité.

Les sociétés du groupe retiennent des méthodes homogènes, de sorte que les amortissements sont repris des comptes sociaux et majorés de l'amortissement provenant, le cas échéant, de l'écart d'évaluation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Durées usuelles d'amortissement :

Constructions :	10 à 25 ans
Agencements des constructions :	10 à 20 ans
Installations techniques :	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels :	5 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers :	5 à 10 ans
Matériel de transport :	5 ans
Matériel de bureau :	5 à 10 ans
Matériel informatique :	3 ans
Mobilier :	5 à 10 ans



Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation, il est tenu compte de la valeur d'utilité qui n'est pas basée uniquement sur la notion d'actif net comptable corrigé, ou d'estimations fondées sur la rentabilité, mais prend aussi en compte l'intérêt de la société à contrôler le développement d'activités commerciales spécialisées et complémentaires à la sienne notamment sous la même enseigne de distribution.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances et produits

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice figurent en compte de tiers ou en charges à payer au passif du bilan. A la clôture de l'exercice, les dettes que des événements en cours ou survenus rendent probables et dont l'objet est nettement précisé sont inscrites au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont inscrites pour leur valeur nominale.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé selon le règlement ANC N°2020-01. Il correspond au résultat net (part du groupe) divisé par le nombre d'actions composant le capital de la société A2G. Aucun instrument dilutif n'étant utilisé, le résultat dilué par action est égal au résultat par action.

Changements induits par le règlement ANC 2020-01

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2020-01 entré en vigueur au 1er janvier 2021, le groupe a présenté ses comparatifs au niveau des états financiers selon le format prescrit par ce règlement.

La première application du règlement ANC 2020-01 constitue un changement de méthode comptable. Les principaux impacts de cette première application sont les suivants :

- Au bilan, les écarts d'acquisition sont classés dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ». Par ailleurs, les impôts différés passif classés initialement en provisions ont été portés au niveau de la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation ».
- Au niveau du compte de résultat, les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition figurent sur une nouvelle ligne distincte entre deux nouveaux agrégats du résultat d'exploitation.



4. EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Capitaux propres

Le capital de la société mère est composé de 7 000 actions de 3,7 euros.

	Capital	Réserves Groupe	Résultat	TOTAL
Capitaux propres N-2	25 900	11 791 821	3 063 064	14 880 785
Affectation résultat précédent		3 063 064	-3 063 064	
Reduction de capital				
Dividendes hors groupe			5 068 608	5 068 608
Résultat consolidé				
Pertes minoritaires affectées groupe (*)				
Capitaux propres N-1	25 900	14 854 885	5 068 608	19 949 393
Affectation résultat précédent		5 068 608	-5 068 608	
Dividendes hors groupe		-3 000 000		-3 000 000
Réduction de capital				
Résultat consolidé			4 327 678	4 327 678
Pertes minoritaires affectées groupe (*)			-8 028	-8 028
Autres		-3		-3
Capitaux propres N	25 900	16 923 490	4 319 650	21 269 040

(*) Résultat déficitaire de ROCGUINE)

	Réserves Mino	Résultat Mino	Total Mino
Intérêts minoritaires N-2	2 373	260	2 633
Affectation résultat précédent		-260	-260
Autres variations	-71		-71
Résultat de la période		333	333
Dividendes hors groupe	-144		-144
Variation mouvement de périmètre			
Intérêts minoritaires N-1	2 158	333	2 491
Affectation résultat précédent	333	-333	
Autres variations			
Résultat de la période		315	315
Dividendes hors groupe	-288		-288
Variation mouvement de périmètre	50		50
Intérêts minoritaires N	2 253	315	2 568



4.2 Immobilisations

	Solde N-1	Var. de périmètre	Acquisit. Créations	Cessions	Autres mouvements	Solde N
Ecart d'acquisition	7 049	0	0	0	0	7 049
Fonds commercial	20 356 341		0	0		20 356 341
Autres immob. incorporelles	24 440	0	0	0	0	24 440
Immob. corporelles	31 808 079	3 645 468	1 467 431	150 113	0	36 770 865
Ecart d'évaluations	12 076 869		0	0		12 076 869
Immob. Financières*	8 452 544	-4 257 537	96 763	11 893	0	4 279 876
ACTIF IMMOB BRUT	72 725 322	-612 069	1 564 194	162 006	0	73 515 441

Sur la ligne « fonds commercial » figurent :

- Le fonds commercial ressortant de la prise de contrôle de la SAS HYERDIS : 20 300 000 €
- Le fonds commercial LES IRIS (station-service) : 56 341 €

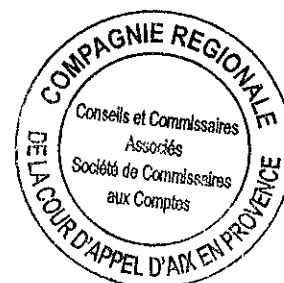
*Dans les immobilisations financières en N-1 figurent les avances consenties à la SCEA ROCGUINE et à la SAS VIGNES de BEAUMONT dont la 1ère consolidation intervient sur l'exercice :

4 246 585 €

4.3 Amortissements

	Solde N-1	Var. de périmètre	Dotations exercice	Reprises exercice	Autres mouvements	Solde N
Ecart d'acquisition	7 049	0	0	0	0	7 049
Fonds commercial	0	0				0
Autres immob. incorporelles	19 884	0	1 060		0	20 944
Immob. corporelles	14 567 140	48 087	1 300 413	71 479	0	15 844 161
Ecart d'évaluations	4 830 750		805 125			5 635 875
Immob. Financières	0	0	0	0	0	0
AMORTISSEMENTS	19 424 823	48 087	2 106 598	71 479	0	21 508 029

dont dotation aux amort. d'exploitation 1 282 047
dont dotation écart éval. Immos corporelles 805 125
dont dotation aux amort. Exceptionnels 19 426



4.4 Provisions

	Solde N-1	Var. de périmètre	Augment. Dotations	Diminut Reprises	Solde N
Provisions pour risques & charges					
Provisions pour risques	638 597		17 663	157 791	498 469
Provisions pour pension de retraite					
Variation mouvement de périmètre					
Total I	638 597		17 663	157 791	498 469
Provisions pour dépréciation					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			157 654		157 654
Immobilisations financières					
Stocks et en-cours	12 138			12 138	
Comptes clients					
Autres provisions pour dépr.	52 534		854		53 388
Total II	64 672		158 508	12 138	211 042

Dont dotations et reprises d'exploitation

18 517 20 886

- financières

157 654 0

- exceptionnelles

0 149 043

Nature des provisions pour risques et charges comptabilisées :

Provision litiges (litiges LIDL) :	209 144 €
Provision pour charges (loué Leclerc, cartes de fidélité) :	289 325 €
Total	498 469 €



4.5 Echancier des créances et dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières	2 688 370	2 352 645	335 725
De l'actif circulant			
Créances clients et cptes ratt.	100 396	100 396	
Autres créances	2 159 554	2 159 554	
Impôts différés actif	201 997	201 997	
Charges constatées d'avance	238 806	238 806	
TOTAL I - ETAT DES CREANCES	5 389 124	5 053 399	335 725

	Montant brut	A un an au plus	+ d'un an - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	34 449 644	4 465 480	17 533 536	12 450 628
Découverts et concours bancaires courants	3 120	3 120		
Emprunts et dettes financières divers	34 396	11 446		22 950
Intérêts courus sur dettes financières	56 687	56 687		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 037 096	7 037 096		
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Dettes fiscales et sociales	4 891 399	4 891 399		
Autres dettes	498 730	498 730		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 326	14 326		
Dettes groupe et associés	26 896	26 896		
Produits constatés d'avance	70 115	70 115		
TOTAL II - ETAT DES DETTES	47 082 410	17 075 296	17 533 536	12 473 578



5. NOTES RELATIVES A LA FISCALITE DIFFEREE

5.1 Méthode retenue

La méthode retenue est la méthode du report variable.

Les impositions différées ont été prises en compte dans les cas suivants :

- Existence de décalages temporaires issus des comptes individuels ou induits par les retraitements de consolidation (retraitement).
- Existence de déficits fiscaux reportables ou d'amortissements réputés différés.

Les soldes d'impôts différés actifs ne sont constatés que dans la mesure où ils peuvent être imputés sur des bénéfices futurs avec une assurance raisonnable (Art. 272-9). Les soldes constatés sont réexaminés à chaque clôture sur cette base (Art 272-12).

Fiscalité différée sur les écarts d'évaluation :

Les éléments de l'écart d'évaluation identifié n'ont a priori pas vocation à être revendus séparément et demeurent intrinsèquement liés à la poursuite de l'activité du groupe. Pour ces raisons, et en considérant en outre que la constatation d'un passif différé aurait conduit à créer artificiellement un écart d'acquisition non identifié, il n'a pas été comptabilisé de fiscalité différée au passif.

5.2 Intégration fiscale

La société A2G a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Les sociétés intégrées fiscalement sont la société A2G, tête de groupe, et ses filiales : HYERDIS, ESPACE PASSERON ainsi que les VIGNES DE BEAUMONT.

Les sociétés SAINT-MARTIN et ROCGUINE n'ont pas opté pour le régime de l'impôt sur les sociétés.



5.3 Rapprochement entre impôts sur les bénéfices et impôts différés

Résultat de l'ensemble consolidé :	4 319 964 €
Frais non déductibles (yc mécénat) :	+ 535 819 €
CICE & Suramortissement	- 2 113 €
Amortissement écart évaluation :	+ 805 125 €
Impôt différé (charges) :	- 47 250 €
Impôt de l'exercice :	+ 1 771 446 €

Total base d'impôt de l'exercice	7 392 991 €
	x 26,5 %
IS théorique période (26,5%) :	1 956 493 €
Régularisation taux IS :	+ 12 120 €
Crédits d'impôts :	- 285 761 €
Contribution additionnelle :	+ 41 344 €

Impôt de l'exercice :	1 724 196 €
Impôt sur les sociétés comptabilisé :	1 771 446 €
Impôt différé (produits) :	- 47 250 €

Impôt de l'exercice :	1 724 196 €

5.4 Justification des soldes d'impôts différés par entité

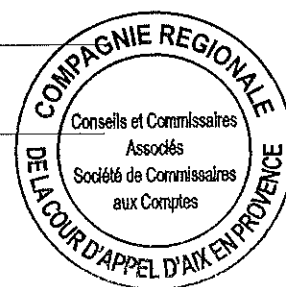
Impôts différés comptabilisés	A2G	HYERDIS	ESPACE PASSERON	ST MARTIN	ROCQUINE	VIGNES BEAUMONT	TOTAL
<u>Impôts sur décalages temporaires</u>							
Décalages temporaires sociaux		472 769					472 769
Reports déficitaires							
<u>Impôts sur retraitements de consol.</u>							
Résultat du 1/01 au 30/09/22				-147 717	17 395		-130 322
Frais acquisition s/ immob.				-38 033	-90 298		-128 331
Frais acquisition s/ titres				10 514	4 127		-12 120
Impact changement de taux 25%		-26 761					
Total		446 008		-175 236	-68 776		201 996

* dont Impôt différé passif

* dont Impôt différé actif

201 996





6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1 Avals et cautions donnés par le groupe

La société A2G s'est portée caution sur des emprunts bancaires contractés par la société HYERDIS dont le capital restant dû au 30 septembre 2022 s'élève à :

- Emprunt de 4 400 K€ auprès de la BECM :	1 122 K€
- Emprunt de 2 268 K€ auprès de la BECM :	2 118 K€

6.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Le groupe a donné en garantie de l'emprunt contracté par A2G auprès du Pool bancaire composé de la BPI à hauteur de 47%, de la banque Edel à hauteur de 33% et de la BECM à hauteur de 20%, un nantissement d'un compte à terme à hauteur de 2 500K€ ainsi qu'un nantissement de compte de titres financiers portant sur les titres de la SAS HYERDIS, garanties prises pour compte commun des prêteurs et à égalité de rang, et dont le capital restant dû au 30 septembre 2022 pour chacun des emprunts s'élève à :

- BPI:	9 766 K€
- BECM:	3 785 K€
- EDEL :	6 693 K€

Le groupe a également donné en garantie de l'emprunt contracté par A2G auprès de la BECM, un nantissement des 9 988 actions A2G détenues par Mr. Guinard à hauteur de 100%. Le capital restant dû de l'emprunt au 30 septembre 2022 s'élève à : 3 025 K€.

Nantissement du contrat de capitalisation détenu par A2G à hauteur de 2 350 K€, en garantie de l'emprunt contracté auprès de la SMC pour un montant de 3 970 K€.

6.3 Autres engagements

- HYERDIS – mouvement LECLERC :	9 821 K€
- HYERDIS – engagement retraite :	372 K€
- HYERDIS – engagement CB :	28 K€

6.4 Effectifs

	N	N-1
- Cadres et professions supérieures	6	5
- Techniciens et agents de maîtrise	40	32
- Employés	195	203
- Ouvriers		
	-----	-----
Total	241	240

7. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	30.09.2022	30.09.2021
TRESORERIE A L'OUVERTURE	11 413 763	12 952 136
Résultat net comptable de l'ensemble consolidé	4 319 964	5 068 941
- Quote part dans le résultat sociétés en équivalence	0	0
- Dividendes reçus des sociétés en équivalence	0	0
+ Amortissements et provisions	2 281 915	2 255 088
- Reprise de provision	-157 791	-29 673
+ Moins-values et plus-values sur cessions d'actifs	61 387	-543 432
+/- Variation des impôts différés	-47 250	70 825
Capacité d'autofinancement	6 458 225	6 821 749
+/- Variation des stocks	406 151	32 369
+/- Variation des décalages de trésorerie	-1 319 373	-1 617 823
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (I)	5 545 003	5 236 295
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	0	-5 300
- Acquisition d'immobilisations corporelles	-1 467 431	-571 504
- Acquisition d'immobilisations financières	-95 970	-2 474 041
+ Produits de cession des actifs immobilisés	20 320	893 000
+ Cession/remboursement des actifs financiers	8 027	12 108
- Avances sociétés non consolidées	0	-4 246 585
Mvt de périmètres	485 763	
+/- Tréso.nette /filiales nouvellement intégrées	16 144	-8
+/- Variation des dettes s/immobilisations	-31 027	-1 376
FLUX DE TRESORERIE S/INVESTISSEMENTS (II)	-1 064 174	-6 393 705
+ Souscription d'emprunts	0	3 989 804
- Remboursement d'emprunts	-4 464 671	-4 370 623
+/- Variation nette des comptes courants hors groupe	0	0
+/- Variation des subventions d'investissement	61 529	0
+/- Augmentation/réduction de capital	0	0
- Distribution de dividendes/résultat hors groupe	-3 000 000	0
- Dividendes versés aux minoritaires	-288	-144
FLUX DE TRESORERIE S/FINANCEMENTS (III)	-7 403 430	-380 963
VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE (I-II+III)	-2 922 601	-1 538 373
TRESORERIE A LA CLOTURE	8 491 162	11 413 763



Détail des variations du besoin en fonds de roulement :

	30.09.2022
<u>Variation du BFR</u>	
<i>Variation nette des stocks</i>	-406 151
<i>Variation nette des clients et comptes rattachés</i>	-64 606
<i>Variation nette des autres postes d'actifs</i>	-297 373
<i>Variation nette des fournisseurs et comptes rattachés</i>	48 022
<i>Variation nette des autres postes du passif</i>	-193 116
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMEN	-913 224

